

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 26 septembre 2023 à 12 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Poste vacant, conseiller du district 1

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général et greffier adjoint, Me Sarah Cain, avocate externe au soutien du service du greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Appel d'offres pour le financement de certains emprunts**
- 5) **Ressources humaines**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2023-09-9139

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, et résolu que le conseil de la Ville

de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4.a) Appel d'offres pour le financement de certains emprunts

Résolution 2023-09-9140

Date d'ouverture :	26 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 octobre 2023
Montant :	2 046 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 163-2012, 247-2018, 315-2023 et 281-2021, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 octobre 2023, au montant de 2 046 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

118 000 \$	5,50000 %	2024
124 000 \$	5,50000 %	2025
131 000 \$	5,35000 %	2026
137 000 \$	5,25000 %	2027
1 536 000 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,48600

Coût réel : 5,62028 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

118 000 \$	5,50000 %	2024
124 000 \$	5,40000 %	2025
131 000 \$	5,20000 %	2026
137 000 \$	5,20000 %	2027
1 536 000 \$	5,15000 %	2028

Prix : 98,26400

Coût réel : 5,62320 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

118 000 \$	5,45000 %	2024
124 000 \$	5,45000 %	2025
131 000 \$	5,25000 %	2026
137 000 \$	5,25000 %	2027
1 536 000 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,58990

Coût réel : 5,62872 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, **appuyé par le** conseiller Roger Thibault **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 046 000 \$ de la Ville de Cookshire-Eaton soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.b) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 046 000 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2023

Résolution 2023-09-9141

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 046 000 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
163-2012	89 400 \$
247-2018	385 900 \$

247-2018	730 300 \$
315-2023	296 421 \$
315-2023	83 629 \$
281-2021	460 350 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 247-2018, 315-2023 et 281-2021, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD du Haut-Saint-Francois
46, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
EAST ANGUS, QC
JOB 1R0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Cookshire-Eaton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 247-2018, 315-2023 et 281-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Ressources humaines.

CONSIDÉRANT les gestes survenus plus tôt cette année concernant l'employé LECCLA;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une rencontre du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la nature des gestes, leur gravité et qu'il est approprié d'imposer une suspension;

CONSIDÉRANT qu'il y a un vote pour la durée de la suspension;

1 semaine	2 semaines
4 pour 1 contre	1 pour 4 contre

Proposé par le conseillère Daphnée Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu de suspendre pour une période de 7 jours l'employé LECCLA sans salaire et l'obligation de suivre une formation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée ou ajournement.

Résolution 2023-09-9143

Sur la proposition de la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général